

HORAIRES

Degré	Périodes	Horaires	Congé(s)	
1H	16 périodes	8h05 - 11h25	Mercredi (journée)	
2H	24 périodes	8h05 - 11h25 13h25 - 16h00	Mardi matin	Mercredi (journée)
3H	28 périodes		Mercredi (journée)	
4H	28 périodes		Mardi matin	Mercredi après-midi
5H à 8H	32 périodes		Mercredi après-midi	

Les horaires indiqués correspondent aux heures de cours en classe. Les élèves doivent donc être présent-es dans la cour de récréation au plus tard 5 minutes avant. L'encadrement des élèves est assuré sur la cour de récréation dès 7h50 le matin et dès 13h10 l'après-midi.

Nous vous prions de veiller à ce que votre enfant n'accède pas à la cour d'école avant ces horaires. Les élèves se mettent en rang à l'endroit défini par leur titulaire à 8h00 et à 13h20. L'enseignant-e se charge de les accueillir à l'extérieur.

Important : la zone située au sud du centre scolaire - comprenant les pavillons, le parking, le terrain synthétique et le pré jouxtant le complexe des Muverans - ne fait pas partie du périmètre scolaire surveillé. En dehors des horaires scolaires, les enfants qui s'y trouvent sont placés sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Degré(s)	Enseignant-es	
1-2H	Mme Floriane Cruz	
	Mme Olga Gippini Pose	
	Mme Christelle Ferreira	Mme Anaïs Ripoll
3-4H	Mme Isabelle Dorsaz	Mme Corinne Deletroz
	Mme Jasmina Clerc	Mme Pauline Giet
	Mme Séverine Brückel	Mme Christina Carruzzo Fauchère
5-6H	Mme Karolina Damnjanovic	
	Mme Sarah Addy	Mme Jennifer Thétaz
	M. Thierry Rauber	
7-8H	Mme Emma Martinet	
	Mme Mélody Quarroz	Mme Mélanie Bornet
	Mme Elisa Défayes	
Langues	Mme Anaïs Ripoll	
AC&M	Mme Charlotte Niederhäuser Mme Kim Bourgeois M. Jose Vicente Peiró Pous	
30/32^{èmes} et/ou décharges	M. Jose Vicente Peiró Pous Mme Jennifer Thétaz	
Etudes dirigées	Mme Pauline Giet	
Enseignement spécialisé	Mme Pauline Giet	
Soutien allophone	Mme Anaïs Ripoll	
Médiatrice scolaire	Mme Elisabeth Pannatier	
Enseignantes ressource pour le vivre-ensemble	Mme Doris Buchard Mme Isabelle Dorsaz	

Un-e enseignant-e titulaire est désigné-e pour chaque classe (**en gras ci-dessus**). Il/elle est la répondante principale ou le répondant principal pour les élèves et les représentants légaux de sa classe. Ces derniers le/la contactent en priorité pour échanger ou pour organiser une entrevue.